

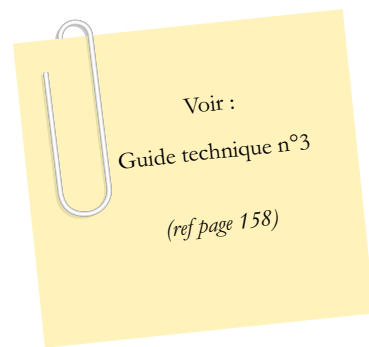


Réaffirmer l'importance stratégique et la fragilité des eaux souterraines

Objectif général d'aptitude à la production d'eau potable

Affectation prioritaire aux usages nobles ou qualitativement exigeants

Développement d'une politique de connaissance et de gestion à l'échelle des systèmes aquifères



## SYNTHÈSE PANORAMIQUE

Les eaux souterraines du bassin fournissent environ **2 milliards** de m<sup>3</sup>/an, soit les **trois-quarts de l'eau potable**, la moitié de l'eau industrielle (hors refroidissement des centrales thermiques) et une plus faible proportion de l'eau d'irrigation. Le SDAGE dans son orientation fondamentale n° 3 réaffirme "l'importance stratégique et la fragilité des eaux souterraines" et inscrit de nombreuses recommandations visant à en conserver, mettre en valeur et, si nécessaire, restaurer les potentialités qualitatives et quantitatives.

Du point de vue qualitatif, l'objectif fixé par le SDAGE est l'aptitude des eaux souterraines à la production d'eau potable. Les efforts ont, jusqu'à récemment, porté plus particulièrement sur la **lutte contre la pollution par les nitrates** : 11,6 % de la superficie du bassin (1137 communes) sont aujourd'hui classés en zone vulnérable au titre de la directive nitrates. Des programmes d'action ont partout été définis et sont en cours de mise en œuvre. Il faut noter toutefois que ces programmes, dans leur conception actuelle, ne peuvent apporter à eux seuls les résultats escomptés sur la qualité des eaux. Ils doivent donc être complétés d'actions plus ciblées à l'échelle de sous-bassins versants.

Un effort a également été engagé sur la **réduction de la pollution par les produits phytosanitaires** avec la mise en place de groupes régionaux dont l'action porte sur la mise en place de réseaux de surveillance spécifiques, l'identification de bassins versants prioritaires, la réalisation de diagnostics et l'élaboration de plans d'action. Sur le plan quantitatif, les prélèvements sont importants dans la plupart des aquifères alluviaux, qui offrent de bonnes potentialités. Ils restent modérés par rapport aux possibilités de certains grands aquifères comme les aquifères karstiques cependant quelques aquifères profonds s'avèrent intensément exploités.

Suivant les recommandations du SDAGE, un bilan de l'état des connaissances des aquifères karstiques a été engagé et devrait permettre d'orienter de futures investigations.

Concernant la **gestion patrimoniale des eaux souterraines**, les recommandations du SDAGE se sont traduites par un redéploiement du réseau de bassin et des réseaux régionaux (réseaux qualité et réseaux quantité) qui s'accompagne d'un effort de sensibilisation des partenaires susceptibles de mettre en place des réseaux à une échelle plus locale (une nappe, un territoire ou un département). Des réseaux de ce type sont déjà opérationnels dans certains départements. Enfin, les objectifs de gestion intégrée et concertée sont progressivement satisfaits par la mise en place de SAGE spécifiques aux eaux souterraines (Est-Lyonnais par exemple), par la prise en compte de l'enjeu "eaux souterraines" dans certains autres SAGE, et par la concrétisation de quelques contrats de nappe et l'engagement de démarches spécifiques (nappe de l'Arlier, multicouche du Roussillon). Toutefois il faut remarquer que trop peu d'aquifères sont actuellement concernés par des mesures opérationnelles concertées. Le **renforcement de la gestion concertée** et la concrétisation de mesures opérationnelles restent donc les principaux enjeux de la mise en œuvre du SDAGE pour ce qui concerne les eaux souterraines.